

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

S M I C A

Immeuble Le Sérail
10 rue du Faubourg Lo Barri
12000 RODEZ

Séance : 15 juin 2023

Numéro : 3

Objet : Convention constitutive
GIP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-trois,
Le quinze juin,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 2 juin 2023, se sont réunis à la salle de réunion de l'Immeuble Sainte-Catherine, Place Sainte-Catherine, 12000 RODEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.

11 membres présents, 6 membres représentés, 10 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Roland AYGALENQ, André BORIES, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Anne-Marie CONSTANS, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Jean-Michel REYNES.

Membres représentés : Valérie ABADIE-ROQUES, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Jean-Louis BESSIERE, Anne CALMELS, Jacques GARDE, Thierry SERIN

Membres absents : Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Anne-Claire SOLIER, Eric TRANNOIS, Jean-François VIDAL.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Vu le dossier de création du GIP comprenant le projet de convention constitutive du Groupement d'intérêt public et la note de synthèse ;

Vu l'article 100 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

Vu le 5° du II de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion du Comité Syndical du 15 juin 2023 ont été adressés aux membres le 2 juin 2023 ;

CONSIDERANT que le département de l'Aveyron met en œuvre une politique volontariste tournée vers la valorisation du numérique, de l'énergie et de l'innovation ;

CONSIDERANT que les actions du SMICA ont pour but d'accompagner ses membres dans leur transformation numérique et de réduire ainsi la fracture numérique ;

CONSIDERANT que l'Agence départementale de l'Innovation, du Numérique et de l'Energie aura pour mission :

- La définition de stratégies, le portage de projets, la formation et la coordination de la mutualisation entre les membres et/ou tout types d'entités publiques ou privées dans les domaines du numérique, de l'innovation et de l'énergie,
- Le développement des outils numériques à l'attention des acteurs publics et privés du territoire dans les domaines de la cybersécurité, de la domotique, du service géographique territorial,
- La création d'une plateforme de mutualisation,
- Soutenir financièrement et/ou techniquement les membres dans la conception réalisation de tout projet porté par un membre dans les domaines susmentionnés,
- Soutenir financièrement et/ou techniquement les membres dans la conception réalisation de leurs stratégies numériques, notamment tournée vers la promotion de l'inclusion numérique de l'identification des gisements et le traitement des données publiques,

CONSIDERANT que le Syndicat souhaite collaborer aux actions menées par le Département de l'Aveyron dans les domaines susmentionnés ;

APPROUVE la création du Groupement d'intérêt public « Agence départementale de l'Innovation, du Numérique et de l'Energie » dont les membres fondateurs sont :

- Le Département de l'Aveyron ;
- Le Syndicat d'énergie de l'Aveyron (SIEDA) ;
- Le Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents (SMICA) ;
- Aveyron Ingénierie.

APPROUVE le projet de convention constitutive ci-annexée

APPROUVE la note de synthèse de création du GIP annexée à la Convention constitutive

DESIGNE les délégués suivants pour siéger au sein de l'Assemblée Générale :

Titulaires :

Agence de réception à la Préfecture
012-251200861-20230615-20230615_3-DE
Reçue le 19/06/2023
Madame Florence CAYLA

Suppléants :

- Monsieur Jean-Michel REYNES
- Madame Marielle FERAL
- Monsieur Philippe GALTIER

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

AUTORISE le Président du SMICA à signer la convention constitutive du GIP et tous les actes découlant de la présente délibération

AUTORISE le Président à procéder à des ajustements techniques en vue du dépôt du dossier en Préfecture

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL